

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 14 DECEMBRE 2023

Le Conseil communautaire de la Communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise, légalement convoqué le 08/12/2023, s'est réuni au Théâtre de la Nacelle, en séance publique, sous la présidence de ZAMMIT-POPESCU Cécile, Président.

| OBJET DE LA DELIBERATION | | |
|--|--|---|
| INSTALLATION D'UN SYSTEME DE VIDEOPROTECTION SUR DIFFERENTS SITES ET BATIMENTS DE LA COMMUNAUTE URBAINE | | |
| <u>Date d'affichage de la convocation</u> 08/12/2023 | <u>Date d'affichage de la délibération</u> 21/12/2023 | <u>Secrétaire de séance</u> BREARD Jean-Claude |

Etaient présents : 109

AIT Eddie, AOUN Cédric, ARENOU Catherine, AUFRECHTER Fabien, BARRON Philippe, BEGUIN Gérard, BERMANN Clara, BERTRAND Alain, BISCHEROUR Albert, BOURE Denis, BOURSALI Karim, BOUTON Rémy, BREARD Jean-Claude, BROUSSE Laurent, BRUSSEAU Pascal, CALLONNEC Gaël, CHAMPAGNE Stéphan, CHARBIT Jean-Christophe, CHARNALLET Hervé, CONTE Karine, CORBINAUD Fabien, DAMERGY Sami, DANFAKHA Papa-Waly, DAUGE Patrick, DEBRAY-GYRARD Annie, DE JESUS-PEDRO Nelson, DE LAURENS Benoît, DE PORTES Sophie, DELRIEU Christophe, DEVEZE Fabienne, DIOP Ibrahima, DOS SANTOS Sandrine, DUBERNARD Marie-Christine, DUMOULIN Cécile, DUMOULIN Pierre-Yves, EL BELLAJ Jamila, ESCRIBANO-OBEJO Maria, FONTAINE Franck, GIRAUD Lionel, GODARD Carole, GRIMAUD Lydie, GUILLAUME Cédric, HAMARD Patricia, HERZ Marc, HONORE Marc, HOULLIER Véronique, JALTIER Alec, JAUNET Suzanne, JEANNE Stéphane, JOREL Thierry, JOSSEAUME Dominique, JUMEAUCOURT Philippe, KAUFFMANN Karine, KERIGNARD Sophie, KOENIG-FILISIKA Honorine, LAIGNEAU Jean-Pierre, LANGLOIS Jean-Claude, LAVANCIER Sébastien, LAVIGOGNE Jacky, LECOLE Gilles, LEFRANC Christophe, LEMARIE Lionel, LONGEAULT François, MACKOWIAK Ghyslaine, MADEC Isabelle, MARIAGE Joël, MAUREY Daniel, MELSENS Olivier, MEMISOGLU Ergin, MERY Philippe, MEUNIER Patrick, MINARIK Annie, MOISAN Bernard, MONNIER Georges, MOREAU Jean-Marie, MOUTENOT Laurent, NAUTH Cyril, NEDJAR Djamel, OLIVIER Sabine, OURS-PRISBIL Gérard, PEULVAST-BERGEAL Annette, PERRON Yann, PERSIL Albert, PHILIPPE Carole, PIERRET Dominique, PLACET Evelyne, POYER Pascal, PRIMAS Sophie, QUIGNARD Martine, REBREYEND Marie-Claude, REYNAUD-LEGER Jocelyne, RIOU Hervé, RIPART Jean-Marie, SAINZ Luis, SANTINI Jean-Luc, SAUVE Jean-Yves, SMAANI Aline, SOUSSI Elsa, TANGUY Jacques, TELLIER Martine, TREMBLAY Stéphane, TURPIN Dominique, VIREY Louis-Armand, VOILLOT Bérengère, VOYER Jean-Michel, WASTL Lionel, WOTIN Maël, ZAMMIT-POPESCU Cécile, ZUCCARELLI Fabrice

Formant la majorité des membres en exercice (141)

Absent(s) représenté(s) : 27

AUJAY Nathalie a donné pouvoir à CORBINAUD Fabien
BENHACOUN Ari a donné pouvoir à DAMERGY Sami
BLONDEL Mireille a donné pouvoir à HAMARD Patricia
COGNET Raphaël a donné pouvoir à BOURSALI Karim
COLLADO Pascal a donné pouvoir à LAVANCIER Sébastien
DAZELLE François a donné pouvoir à HONORE Marc
DEBUISSER Michèle a donné pouvoir à CONTE Karine
DI BERNARDO Maryse a donné pouvoir à OLIVIER Sabine
DIOP Dieynaba a donné pouvoir à KOENIG-FILISIKA Honorine
EL ASRI Sabah a donné pouvoir à LANGLOIS Jean-Claude
GARAY François a donné pouvoir à BISCHEROUR Albert
HERVIEUX Edwige a donné pouvoir à CHARNALLET Hervé
KONKI Nicole a donné pouvoir à BERMANN Clara
LE GOFF Séverine a donné pouvoir à MARIAGE Joël
LEBOUC Michel a donné pouvoir à PEULVAST-BERGEAL Annette
LEPINTE Fabrice a donné pouvoir à BRUSSEAU Pascal
LITTIERE Mickaël a donné pouvoir à FONTAINE Franck

MALAIS Anne-Marie a donné pouvoir à PERRON Yann
MERY Françoise-Guylaine a donné pouvoir à BARRON Philippe
MULLER Guy a donné pouvoir à MEUNIER Patrick
NICOLAS Christophe a donné pouvoir à MOREAU Jean-Marie
NICOT Jean-Jacques a donné pouvoir à MONNIER Georges
PELATAN Gaëlle a donné pouvoir à DEVEZE Fabienne
POURCHE Fabrice a donné pouvoir à MEMISOGLU Ergin
PRELOT Charles a donné pouvoir à BROSSE Laurent
SATHOUD Félicité a donné pouvoir à MELSENS Olivier
SIMON Josiane a donné pouvoir à REBREYEND Marie-Claude

Absent(s) non représenté(s) : 2

BORDG Michaël, KHARJA Latifa

Absent(s) non excusé(s) : 3

ANCELOT Serge, BOUDET Maurice, FAVROU Paulette

123 POUR :

AIT Eddie, AUFRECHTER Fabien, AUJAY Nathalie, BARRON Philippe, BEGUIN Gérard, BENHACOUN Ari, BERMANN Clara, BERTRAND Alain, BISCHEROUR Albert, BLONDEL Mireille, BOURE Denis, BOURSALI Karim, BOUTON Rémy, BREARD Jean-Claude, BROSSE Laurent, BRUSSEAUX Pascal, CHARBIT Jean-Christophe, CHARNALLET Hervé, COGNET Raphaël, COLLADO Pascal, CONTE Karine, CORBINAUD Fabien, DAMERGY Sami, DANFAKHA Papa-Waly, DAUGE Patrick, DAZELLE François, DEBRAY-GYRARD Annie, DEBUISSER Michèle, DE JESUS-PEDRO Nelson, DE LAURENS Benoît, DE PORTES Sophie, DELRIEU Christophe, DEVEZE Fabienne, DI BERNARDO Maryse, DIOP Dieynaba, DIOP Ibrahima, DOS SANTOS Sandrine, DUBERNARD Marie-Christine, DUMOULIN Cécile, EL ASRI Sabah, EL BELLAJ Jamila, FONTAINE Franck, GARAY François, GIRAUD Lionel, GODARD Carole, GRIMAUD Lydie, GUILLAUME Cédric, HAMARD Patricia, HERVIEUX Edwige, HERZ Marc, HONORE Marc, HOULLIER Véronique, JALTIER Alec, JAUNET Suzanne, JEANNE Stéphane, JOREL Thierry, JOSSEAUME Dominique, JUMEAUCOURT Philippe, KAUFFMANN Karine, KOENIG-FILISIKA Honorine, KONKI Nicole, LAIGNEAU Jean-Pierre, LANGLOIS Jean-Claude, LAVANCIER Sébastien, LAVIGOGNE Jacky, LEBOUIC Michel, LEFRANC Christophe, LE GOFF Séverine, LEMARIE Lionel, LEPINTE Fabrice, LITTIERE Mickaël, LONGEAULT François, MACKOWIAK Ghyslaine, MADEC Isabelle, MALAIS Anne-Marie, MARIAGE Joël, MAUREY Daniel, MELSENS Olivier, MEMISOGLU Ergin, MERY Françoise-Guylaine, MERY Philippe, MEUNIER Patrick, MOISAN Bernard, MONNIER Georges, MOREAU Jean-Marie, MOUTENOT Laurent, MULLER Guy, NAUTH Cyril, NEDJAR Djamel, NICOLAS Christophe, NICOT Jean-Jacques, OLIVIER Sabine, PELATAN Gaëlle, PEULVAST-BERGEAL Annette, PERRON Yann, PERSIL Albert, PHILIPPE Carole, PIERRET Dominique, POURCHE Fabrice, PLACET Evelyne, POYER Pascal, PRIMAS Sophie, QUIGNARD Martine, REBREYEND Marie-Claude, REYNAUD-LEGER Jocelyne, RIOU Hervé, RIPART Jean-Marie, SAINZ Luis, SANTINI Jean-Luc, SATHOUD Félicité, SAUVE Jean-Yves, SIMON Josiane, SMAANI Aline, SOUSSI Elsa, TANGUY Jacques, TELLIER Martine, TREMBLAY Stéphane, TURPIN Dominique, VOILLOT Bérengère, WASTL Lionel, WOTIN Maël, ZAMMIT-POPESCU Cécile, ZUCCARELLI Fabrice

3 CONTRE :

AOUN Cédric, ESCRIBANO-OBEJO Maria, VIREY Louis-Armand

3 ABSTENTION :

CALLONNEC Gaël, MINARIK Annie, VOYER Jean-Michel

7 NE PREND PAS PART :

ARENOU Catherine, CHAMPAGNE Stéphan, DUMOULIN Pierre-Yves, KERIGNARD Sophie, LECOLE Gilles, OURS-PRISBIL Gérard, PRELOT Charles

EXPOSÉ

La Communauté urbaine souhaite installer un système de vidéoprotection dans ses différents sites. Le dispositif de vidéoprotection des lieux et établissements ouverts au public sera mis en œuvre dans l'objectif de prévenir les atteintes à la sécurité des personnes et des biens appartenant à la Communauté urbaine.

Les finalités de transmission et d'enregistrement des images prises par la Communauté urbaine, conformément à l'article 251-2 du code de la sécurité intérieure, sont les suivantes :

- La protection des bâtiments et installations publics et de leurs abords
- La prévention des atteintes à la sécurité des personnes et des biens dans des lieux qui peuvent être exposés à des risques d'agression, de vol ou de trafic de stupéfiants

Le fonctionnement du système de vidéoprotection de la Communauté urbaine, conformément à l'article 252-1 du code de la sécurité intérieure, fera l'objet d'une autorisation préfectorale préalable déclarant les zones filmées, les modalités de stockage, le temps de conservation des images (30 jours), les modalités d'information du public et les agents habilités à gérer et maintenir le système de vidéoprotection, ainsi que d'accéder aux images captées.

La mise en œuvre du dispositif de vidéoprotection s'effectuera conformément à la réglementation générale de la protection des données (RGPD).

Les usagers, publics et agents seront informés de manière claire et permanente de l'existence du système de vidéoprotection et de l'autorité responsable de ce système à travers la mise en place de panneaux. Les agents auront également à disposition une notice les informant des modalités de fonctionnement du système et des sites concernés par la présence de caméra.

L'installation des caméras concernera à terme l'ensemble des bâtiments et sites de la Communauté urbaine, à savoir les bâtiments sportifs, culturels, techniques et administratifs, ainsi que, le cas échéant, les parcs de stationnement.

Afin de réaliser ce déploiement de vidéoprotection sur les différents sites de la Communauté urbaine, un budget de 1,9 M€ TTC sera alloué pour une période de 3 ans, du 01 janvier 2024 au 31 décembre 2026.

Les dépenses comprennent :

- Le raccordement du site à la fibre optique (si non existant)
- Les travaux de câblage de courant faible
- Les acquisitions des caméras et des licences associées
- Les stations et écrans de visualisation
- La pose et l'installation des différents matériels
- La maintenance préventive et curative du système

Il est donc proposé au Conseil Communautaire :

- d'approuver la mise en place d'un dispositif de vidéoprotection sur les bâtiments de la Communauté urbaine et leurs abords,
- de préciser qu'un budget de 1,9 M€ TTC sera alloué à ce projet sur la période des 3 ans à venir (2024-2026),
- d'autoriser le Président à prendre toutes les mesures et à signer tout acte afférent nécessaire en vue de l'exécution de la présente délibération.

Ceci exposé, il est proposé la délibération suivante :

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.221-1 et L.2121-29,

VU le code de la sécurité intérieure et notamment ses articles L.251-1, L.251-2, L.252-1 et suivants,

VU l'article 9 du code civil, le droit à la vie privée,

VU l'article 226-1 du code pénal,

VU la loi n° 78-17 du 06 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés,

VU le règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016, relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (RGPD)

VU l'arrêté du 03 août 2007 portant définition des normes techniques des systèmes de vidéosurveillance

VU les statuts de la Communauté urbaine,

VU le guide ANSSI « Recommandations sur la sécurisation des systèmes de contrôle d'accès physique et de vidéoprotection », ANSSI-PA-72, 4 mars 2020,

VU l'avis favorable émis par la Commission 1_Affaires générales le 05 décembre 2023,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

ARTICLE 1 : APPROUVE la mise en place d'un dispositif de vidéoprotection sur les bâtiments de la Communauté urbaine et leurs abords,

ARTICLE 2 : PRECISE qu'un budget de 1,9 M€ TTC (un million neuf cent mille euros) sera alloué à ce projet sur la période de 3 ans à venir (2024-2026),

ARTICLE 3 : AUTORISE le Président à prendre toutes les mesures et à signer tout acte afférent nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Acte publié ou notifié le : 21/12/2023

Transmis et reçu à la Sous-Préfecture de Mantes-la-Jolie, le : 21/12/2023

Exécutoire le : 21/12/2023

(Articles L. 2131-1 et L. 5211-3 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Délai de recours : 2 mois à compter de la date de publication ou de notification

Voie de recours : Tribunal Administratif de Versailles

(Articles R.421-1 et R. 421-5 du Code de Justice Administrative).

POUR EXTRAIT CONFORME,
Aubergenville, le 14 décembre 2023



Le Président

ZAMMIT-POPESCU Cécile